

CONDRIEU COUR D'ASSISES

Assassinat du petit Léo : 30 et 20 ans de réclusion criminelle

Yannis Varaille qui a utilisé le cutter pour trancher la gorge de la victime a écopé de la plus forte peine.

Deux assassins et une complice : les jurés de la cour d'assises ont adhéré au réquisitoire de l'avocat général sans toutefois le suivre totalement au niveau des trente ans réclamés à l'encontre de Marine « le mauvais génie de l'affaire ».

Le verdict rendu, vendredi à 21 h 30, a renvoyé chacun des accusés à leurs responsabilités dans l'exécution, le 2 mai 2013, d'un gosse de 14 ans sur les rives du Rhône à Sablons-sur-Isère. Trente ans pour l'égorgeur de Léo, vingt ans pour Anthony qui l'a maintenu pendant le crime et la même peine pour Marine Varaille décrite le matin « comme une tour entourée de ses pions sur l'échiquier » pour reprendre le mot de Florence Vincent, partie civile. S'interrogeant sur le mobile aux contours flous, elle a émis l'hypothèse d'une jalousie ou simplement d'un défi laissant le soin à M. Ponsard de réclamer des peines exemplaires pour un assassinat de surplus aggravé en raison de l'âge de la



■ Une marche silencieuse avait été organisée après le décès de Léo avec lancement de fleurs et ballons dans le Rhône.

Photo archives Yann ZELNIK

victime ». Fustigeant « un challenge idiot » et « cette machine infernale », le ministère public a placé la barre haute en accordant quelques circonstances atténuantes à Berger dont l'altération du discernement avait été évoquée par un expert. Côté défense, M^e Thomas Fourrey, pour Anthony, a souligné que sans lui la vérité des circonstances de ce guet-apens suivi de l'exécution

n'aurait pas pu voir le jour. Partie délicate à jouer pour M^e Yves Sauvayre, plaidant pour Marine, placée au cœur des débats et décrite tout au long de cette semaine comme une manipulatrice profitant de son emprise. Pour le pénaliste lyonnais, le délit de non-empêchement de commettre un crime aurait été plus adapté à sa situation. Quant à M^e Michel Jallot, c'est en dressant le

portrait d'un Yannis Varaille torturé, mal aimé qu'il a joué son va-tout : « Ses aveux lors de l'audience montrent qu'il est sur la voie de la reconstruction. » Aveux cependant bien tardifs au vu de l'horreur trop longtemps niée maladroitement et qui n'ont pas permis à la famille de Léo de répondre à leur lancinante question : pourquoi ?

Michel Girod

ROANNAIS

Fausse rumeur sur une menace terroriste

Les réseaux sociaux se sont enflammés dès jeudi soir. Nombreux sont ceux dans le Roannais et au-delà à avoir été destinataires d'un message par mail ou SMS faisant état d'une menace terroriste à Roanne et alentours. Avec des lieux à éviter tel que le Scarabée de Riorges, où se tient depuis ce mardi une grande vente de vêtements dégriffés, l'hypermarché E. Leclerc, ou encore le « Géant Carrefour », à Mably. En précisant toutefois que cette dénomination n'existe pas puisqu'il s'agit d'un hyper de l'enseigne Carrefour et non Casino. Selon ce même message, une opération était en cours pour arrêter huit terroristes. Ce qui a créé un émoi certain. Vérifications faites auprès de la sous-préfecture et des services de police, rien de ce qui était affirmé n'est avéré. Vendredi matin, le préfet de Loire, Evence Richard, a également démenti. Tous les destinataires de ce message étaient invités à le relayer auprès de leurs proches, participant ainsi à la diffusion de cette fausse rumeur. Une chaîne sans fin. Pour couper court, la direction du Scarabée de Riorges a également écrit à ses contacts, par mail ou SMS, pour les assurer que rien de ceci n'était vrai, que la sécurité du site était assurée et que la vente de prêt-à-porter, commencée ce mercredi 28 septembre, se tenait bien jusqu'à dimanche 2 octobre.



■ La direction du Scarabée à Riorges a également écrit à ses contacts, par mail ou SMS, pour les assurer que rien de ceci n'était vrai. Photo Patrick GABAI

Éric Garrivier

LOIRE

Les jeunes sapeurs-pompiers mis à l'honneur



■ Trente-trois JSP de la Loire ont reçu leur diplôme. Photo Alexandre PAUZE

« Une grande et belle journée ! » C'est par ces mots que le président du conseil départemental, Bernard Bonne, a commencé son discours lors de la cérémonie de remise de diplômes de fin de formation à 33 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ligériens, vendredi soir à l'hôtel du Département. Une manière de souligner l'importance de ce moment venant concrétiser « quatre années d'efforts. » Le préfet, Evence Richard, a, lui, rappelé que « devenir sapeur-pompier nécessite une disponibilité totale et d'accepter de se mettre en danger pour aller secourir les autres ». Le message est bien passé auprès des JSP dont la grande majorité d'entre eux est déjà ou s'apprête à devenir pompier volontaire, voire pompier professionnel.